

Tempur-Pedic® UP 2.0 Adjustable Base

Warranty

TEMPUR-PEDIC® WARRANTS THAT IT WILL, AT TEMPUR-PEDIC®'S OPTION, REPLACE OR REPAIR PURCHASER'S TEMPUR UP MODEL IF IT IS DEFECTIVE DUE TO FAULTY WORKSMANSHIP OR MATERIALS, SUBJECT TO THE LIMITATIONS DESCRIBED IN THIS WARRANTY.

TEMPUR-PEDIC® UNDERTAKES NO RESPONSIBILITY FOR THE QUALITY OF THE GOODS EXCEPT AS OTHERWISE PROVIDED IN THIS WARRANTY. THERE ARE NO WARRANTIES THAT EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION ON THE FACE THEREOF.

THIS WARRANTY APPLIES ONLY TO TEMPUR UP MODEL. THIS MODEL MAY BE IDENTIFIED BY REFERENCE TO THE SERIAL NUMBER ON THE PRODUCT.

YEAR 1: FULL COVERAGE OF PARTS AND LABOR

Tempur-Pedic® UP 2.0 is warranted against defects in the workmanship or materials for a period of one (1) year from the warranty commencement date. During the first year of the warranty, the entire product is so covered, including factory supplied electronics, electrical components, drive motors and power supply components. Upon notice during the first through third year from the warranty commencement date, Tempur-Pedic® will send replacement parts to the purchaser, at no cost, in order to replace any such defective part. In addition, Tempur-Pedic® will pay all authorized labor and transportation costs associated with the repair or replacement of any parts which Tempur-Pedic® determines to be defective. This one (1) year warranty shall not apply if the purchaser does not return any and all defective parts to Tempur-Pedic® within 15 days of purchaser's receipt of such replacement parts furnished. Return of the frame, however, should it need to be replaced, is not required.

In no instance will this warranty cover any damage attributable to misuse or to normal wear and tear or to excessive weight placed upon the product. Nor will this warranty cover any purchaser other than the original purchaser nor will it cover product purchased from an unauthorized third party. If you are not the original purchaser of this product, you take "as is" and "with all faults." If you did not purchase this Tempur-Pedic® UP 2.0 we will require proof of purchase from you demonstrating that you are the original purchaser and are eligible to make a valid claim under this Warranty.

YEAR 2: FULL COVERAGE OF MOTORS AND LINEAR ACTUATORS INCLUDING LABOR

Tempur-Pedic® UP 2.0 is warranted against defects in the workmanship or materials for a period of two (2) years from the warranty commencement date. During these first two years of the warranty, the drive motors and linear actuators are covered. Upon notice during the first year from the warranty commencement date, Tempur-Pedic® will send replacement parts to the purchaser, at no cost, in order to replace any such defective part. In addition, Tempur-Pedic® will pay all authorized labor and transportation costs associated with the repair or replacement of any parts which Tempur-Pedic® determines to be defective. This two (2) year warranty shall not apply if the purchaser does not return any and all defective parts to Tempur-Pedic® within 15 days of purchaser's receipt of such replacement parts furnished. Return of the frame, however, should it need to be replaced, is not required.

In no instance will this warranty cover any damage attributable to misuse or to normal wear and tear or to excessive weight placed upon the product. Nor will this warranty cover any purchaser other than the original purchaser nor will it cover product purchased from an unauthorized third party. If you are not the original purchaser of this product, you take "as is" and "with all faults." If you did not purchase this Tempur-Pedic® UP 2.0 we will require proof of purchase from you demonstrating that you are the original purchaser and are eligible to make a valid claim under this Warranty.

YEARS 3 THROUGH 5: FULL COVERAGE OF PARTS ONLY

Upon notice during the years three (3) through five (5) from the warranty commencement date, Tempur-Pedic® will offer replacement parts for any defective parts to the purchaser. Factory supplied electronics, electrical components, drive motors and power supply components are included. This five (5) year Warranty shall not apply if purchaser does not return any and all defective

parts to Tempur-Pedic® within 15 days of purchaser's receipt of replacement part. Purchaser shall bear all service, transportation, labor and shipping costs related to the delivery and/or replacement of the defective part.

FRAME ONLY - YEARS 6 THROUGH 10 WARRANTY

Notwithstanding the above, Tempur-Pedic® extends a 10 Year Warranty on the frame itself used in this product. Specifically, Tempur-Pedic® warrants that for a full 10 years, any defect in the workmanship or the materials used in the frame itself shall be covered. In the event of a frame defect, full product replacement will be offered. For purposes of this 10 Year Warranty, the frame consists of the metal structure of the base and specifically excludes its cover, its side rails, decking and legs, actuator lift motors, control box, remote controls, power supply, and any power supply cords.

ADDITIONAL TERMS AND CONDITIONS

In no instance will this warranty cover any damage attributable to misuse or to normal wear and tear or to excessive weight placed upon the product. Nor will this warranty cover any purchaser other than the original purchaser nor will it cover product purchased from an unauthorized third party. If you are not the original purchaser of this product, you take "as is" and "with all faults." If you did not purchase this Tempur-Pedic® UP 2.0 directly from Tempur-Pedic® we will require proof of purchase from you demonstrating that you are the original purchaser and eligible to make a valid claim under this Warranty.

This Warranty does not include coverage for damage caused by the purchasers or by other users if the product has been used in a manner inconsistent with the operation and maintenance procedures outlined in the Complete Reference Guide, this Warranty, or any other applicable document published or approved by Tempur-Pedic®. Nor does it include coverage if the product has been repaired or modified by the purchaser or by an unauthorized third party or if the product has been damaged in transit. This Warranty does not apply to damage to mattresses, fabric, cables, electrical cords or items supplied by Resellers, as defined below. Contact the Reseller or other appropriate party for warranty information on these items. Nor does this Warranty apply to any unnecessary service calls, including costs for in home service calls solely for the purpose of educating the consumer about the unit or finding an unsatisfactory power connection. In addition, if the recommended weight restrictions are not followed (Twin Long, Double, and Queen - up to 650 lbs. each) this Warranty is void.

Replacement parts may be new or reconditioned at Tempur-Pedic®'s discretion.

Except for the 10 Year Warranty provided for the frame of this product, there is no warranty at all after five years, dating from commencement of this Limited Warranty.

ADDITIONAL LIMITATIONS ON WARRANTY COVERAGE

In the event a warranty claim is filed and a warranty replacement is deemed necessary, purchaser will be required to surrender the original product, including any components, to Tempur-Pedic® at the time of the replacement. Return of the frame, however, should it need to be replaced, is not required.

Repairs to or replacement of the Tempur-Pedic® UP 2.0 model or its components under the terms of this Limited Warranty will apply to the original warranty period and will not serve to extend such period. This Warranty begins on the "warranty commencement date" which is the date of purchase for new unused products.

If you did not purchase this Tempur-Pedic® UP 2.0 model directly from Tempur-Pedic®, proof of purchase will be required to demonstrate that you are the original purchaser and eligible to make a valid claim under this Warranty.

If original proof of purchase is not provided by the purchaser, Tempur-Pedic® reserves the right to determine if the unit is covered, or is not covered, by this Warranty and may use the manufacturing date as the warranty commencement date.

The decision to repair or to replace defective parts under this Limited Warranty shall be made by Tempur-Pedic® at its option and at its sole discretion. Except for the Warranty provided for the

Tempur-Pedic® UP 2.0 Adjustable Base

Warranty

frame of this product, there is no warranty at all after five years, dating from commencement of this Limited Warranty.

TEMPUR-PEDIC® SHALL NOT BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES RESULTING FROM THE USE OF THIS PRODUCT OR ARISING OUT OF ANY BREACH OF THIS WARRANTY. THE EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF THIS WARRANTY SHALL BE REPLACEMENT OR CREDIT TOWARDS REPLACEMENT AS SET FORTH HEREIN. THERE ARE NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, OTHER THAN THE WARRANTY DESCRIBED ON THE FACE OF THIS LIMITED WARRANTY.

Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to every purchaser. This Warranty gives the purchaser specific legal rights, and the purchaser may also have other legal rights, which may vary from state to state.

If you the purchaser experience any problem with your Tempur Up during the warranty period, please consult the troubleshooting section of your Reference Guide. "If the problem persists, please contact Tempur-Pedic®'s Customer Service Department by calling toll-free 1-800-887-4321.

PLEASE RETAIN THIS WARRANTY PAPERWORK AND ORIGINAL SALES RECEIPT FOR EASY FUTURE REFERENCE AND DOCUMENTATION.

This Warranty is valid in all 50 states, Puerto Rico, Mexico and Canada.

V002_07/2018

Tempur-Pedic® UP 2.0

Base Réglable

GARANTIE LIMITÉE

TEMPUR-PEDIC® GARANTIT QU'IL REMPLACERA OU RÉPARERA, À SA SEULE DISCRÉTION, LE MODÈLE TEMPUR UP DE LA QUALITÉ DES PRODUITS SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DE LA PRÉSENTE GARANTIE. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE QUI PROLONGE OU ÉTEND LES GARANTIES AU-DELÀ DE CE QUI EST SPÉCIFIÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE.

TEMPUR-PEDIC® DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA QUALITÉ DES PRODUITS SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DE LA PRÉSENTE GARANTIE. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE QUI PROLONGE OU ÉTEND LES GARANTIES AU-DELÀ DE CE QUI EST SPÉCIFIÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE QU'AU MODÈLE TEMPUR UP. CE MODÈLE PEUT ÊTRE IDENTIFIÉ PAR RÉFÉRENCE AU NUMÉRO DE SÉRIE SUR LE PRODUIT.

Année 1 : COUVERTURE COMPLÈTE DES PIÈCES ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La base réglable Tempur-Pedic® UP 2.0 est garantie contre les défauts de fabrication ou de matériaux pendant une période de un (1) ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie. Durant ces trois premières années de la garantie, le produit est totalement couvert incluant les composants électroniques et électriques, les moteurs de commande et les composants d'alimentation en courant fournis par le fabricant. Sur réception d'un avis, au cours des trois premières années à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, Tempur-Pedic® expédiera à l'acheteur des pièces de remplacement, sans frais pour l'acheteur, pour remplacer toute pièce défectueuse. De plus, Tempur-Pedic® assumera tous les frais autorisés de main-d'œuvre ainsi que les frais de transport liés à la réparation ou au remplacement de toute pièce que Tempur-Pedic® aura jugée défectueuse. Cette garantie de trois ans ne s'applique pas si l'acheteur ne retourne pas toutes les pièces défectueuses à Tempur-Pedic® dans les 15 jours suivant la réception par l'acheteur des pièces de remplacement fournies. Cependant, le retour du cadre n'est pas requis s'il doit être remplacé.

Cette garantie ne couvrira en aucun cas tout dommage attribuable à une utilisation inappropriée ou à une usure normale ou parce que le produit a été soumis à un poids excessif. Cette garantie ne couvrira pas davantage tout acheteur autre que l'acheteur d'origine ni ne couvrira un produit acheté d'une tierce partie non autorisée. Si vous n'êtes pas l'acheteur d'origine de ce produit, vous l'acceptez « tel quel » et « avec tous ses défauts ». Si vous n'avez pas acheté cette base Tempur-Pedic® UP 2.0 directement de Tempur-Pedic®, nous exigerons de vous une preuve d'achat démontrant que vous êtes l'acheteur d'origine et que vous êtes en droit de faire une réclamation valide en vertu de cette garantie.

Année 2 : COUVERTURE COMPLÈTE DES MOTEURS ET DES ACTIONNEURS LINÉAIRES, Y COMPRIS LA MAIN-D'ŒUVRE

La base réglable Tempur-Pedic® UP 2.0 est garantie contre les défauts de fabrication ou de matériaux pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie. Durant ces deux premières années de la garantie, les moteurs de commande est totalement couvert. Sur réception d'un avis, au cours des trois premières années à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, Tempur-Pedic® expédiera à l'acheteur des pièces de remplacement, sans frais pour l'acheteur, pour remplacer toute pièce défectueuse. De plus, Tempur-Pedic® assumera tous les frais autorisés de main-d'œuvre ainsi que les frais de transport liés à la réparation ou au remplacement de toute pièce que Tempur-Pedic® aura jugée défectueuse. Cette garantie de deux ans ne s'appliquera pas si l'acheteur ne retourne pas toutes les pièces défectueuses à Tempur-Pedic® dans les 15 jours suivant la réception par l'acheteur des pièces de remplacement fournies. Cependant, le retour du cadre n'est pas requis s'il doit être remplacé.

Cette garantie ne couvrira en aucun cas tout dommage attribuable à une utilisation inappropriée ou à une usure normale ou parce que le produit a été soumis à un poids excessif. Cette garantie ne couvrira pas davantage tout acheteur autre que l'acheteur d'origine ni ne couvrira un produit acheté d'une tierce partie non autorisée. Si vous n'êtes pas l'acheteur d'origine de ce produit, vous l'acceptez « tel quel » et « avec tous ses défauts ». Si vous n'avez pas acheté cette base Tempur Up directement de Tempur-Pedic®

êtes l'acheteur d'origine et que vous êtes en droit de faire une réclamation valide en vertu de cette garantie.

Années 3 - 5 : COUVERTURE COMPLÈTE DES PIÈCES SEULEMENT

Sur réception d'un avis au cours des années trois à cinq (3-5) à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, Tempur-Pedic® offrira à l'acheteur de remplacer toute pièce défectueuse. Les composants électroniques et électriques, les moteurs de commande et les composants d'alimentation en courant fournis par le fabricant sont inclus. Cette garantie de cinq (5) ans ne s'appliqueront pas si l'acheteur ne retourne pas toutes les pièces défectueuses à Tempur-Pedic® dans les 15 jours suivant la réception par l'acheteur des pièces de remplacement. L'acheteur doit assumer tous les frais de service, transport, main-d'œuvre et expédition liés à la livraison et/ou au remplacement des pièce(s) défectueuse(s).

CADRE SEULEMENT - GARANTIE DE 6 À 10 ANS

Nonobstant ce qui précède, Tempur-Pedic® prolonge à 10 ans la garantie sur le cadre utilisé avec ce produit. Spécifiquement, Tempur-Pedic® garantit que pendant 10 années complètes, tout défaut de main-d'œuvre ou de matériaux utilisés dans ledit cadre sera couvert. Dans le cas d'un défaut de cadre, le remplacement complet du produit sera offert. Aux fins de cette garantie de 10 ans, le cadre consiste en la structure de métal de la base et exclut spécifiquement son recouvrement, ses rails latéraux, son tablier et ses pattes, l'actionneur des moteurs de levage, le boîtier de contrôle, les télécommandes, l'alimentation électrique et tous les cordons d'alimentation.

CONDITIONS GÉNÉRALES ADDITIONNELLES

Cette garantie ne couvrira en aucun cas tout dommage attribuable à une utilisation inappropriée ou à une usure normale ou au non-respect des restrictions de poids recommandées. Cette garantie ne couvrira pas davantage tout acheteur autre que l'acheteur d'origine ni ne couvrira un produit acheté d'une tierce partie non autorisée. Si vous n'êtes pas l'acheteur d'origine de ce produit, vous l'acceptez « tel quel » et « avec tous ses défauts ». Si vous n'avez pas acheté cette base Tempur-Pedic® UP 2.0 directement de Tempur-Pedic®, nous exigerons de vous une preuve d'achat démontrant que vous êtes l'acheteur d'origine et que vous êtes en droit de faire une réclamation valide en vertu de cette garantie. Cette garantie ne comprend pas la couverture de tout dommage causé par l'acheteur ou par d'autres utilisateurs si le produit a été utilisé de manière non conforme aux directives d'utilisation ou d'entretien soulignées dans le Manuel du propriétaire, dans cette garantie, ainsi que dans tout autre document applicable publié ou approuvé par Tempur-Pedic®. Également, cette garantie ne comprend pas la couverture si le produit a été réparé ou modifié par l'acheteur ou par une tierce partie non autorisée ou si le produit a été endommagé en transit. Cette garantie ne s'applique pas aux dommages faits aux matelas, tissus, câbles, cordons électriques ou articles fournis par des revendeurs, tel que défini ci-dessous. Contactez le revendeur ou d'autres tierces parties appropriées pour obtenir les renseignements concernant la garantie de ces articles. Cette garantie ne s'applique pas davantage à tout appel de service non nécessaire, incluant les coûts pour des appels de service à domicile dans le seul et unique but d'éduquer le consommateur quant à la base réglable ou pour repérer un mauvais raccordement électrique. De plus, si les restrictions de poids recommandées ne sont pas suivies (Formats Simple long, double, et grand - jusqu'à 650 lb chaque), cette garantie est invalide.

LIMITATIONS ADDITIONNELLES SUR LA COUVERTURE DE GARANTIE

Dans le cas où une réclamation de garantie est déposée et qu'une garantie de remplacement seulement est jugée nécessaire, l'acheteur sera requis de remettre à Tempur-Pedic® le produit d'origine incluant tout composant au moment du remplacement. Cependant, le retour du cadre n'est pas requis s'il doit être remplacé.

La réparation ou le remplacement du modèle Tempur-Pedic® UP 2.0 ou de ses composants, en vertu de cette garantie limitée, s'appliquera à la période de garantie d'origine et ne servira pas à prolonger cette période. Cette garantie commence à la « date d'entrée en vigueur de la garantie » laquelle est la date d'achat pour les nouveaux

Tempur-Pedic® UP 2.0

Base Réglable

GARANTIE LIMITÉE

produits non utilisés.

Si vous n'avez pas acheté ce modèle Tempur-Pedic® UP 2.0 directement de Tempur-Pedic®, une preuve d'achat sera requise pour démontrer que vous êtes l'acheteur d'origine et que vous êtes en droit de faire une réclamation valide en vertu de cette garantie.

Si la preuve d'achat d'origine n'est pas fournie par l'acheteur, Tempur-Pedic® se réserve le droit de déterminer si le produit est couvert ou non par cette garantie et si la date de fabrication peut être utilisée en remplacement de la date d'entrée en vigueur de la garantie.

La décision de réparer ou de remplacer les pièces défectueuses en vertu de cette garantie devra être prise par Tempur-Pedic® à son choix et à sa seule discrétion. À l'exception de la garantie fournie pour le cadre de ce produit, il n'y a plus aucune garantie après cinq années à compter de la date d'entrée en vigueur de cette garantie limitée.

TEMPUR-PEDIC® NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DE L'INOBSERVATION DES DISPOSITIONS DE CETTE GARANTIE. DANS LE CAS D'UNE INOBSERVATION DES DISPOSITIONS DE CETTE GARANTIE, LE REMPLACEMENT OU UN CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT SERA L'UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR TEL QUE STIPULÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET CELA COMPREND LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION ET DE COMPATIBILITÉ POUR UNE UTILISATION PARTICULIÈRE OU À DES FINS PARTICULIÈRES AUTRES QUE LA GARANTIE DÉCRITE FIGURANT DANS LA PRÉSENTE GARANTIE.

Certains états ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs; conséquemment, la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à chaque acheteur. Cette garantie accorde des droits juridiques spécifiques à l'acheteur. Il se peut que l'acheteur puisse bénéficier d'autres droits lesquels varient d'un état à l'autre. Cette garantie est valide dans tous les 50 états, à Porto Rico, au Mexique et au Canada.

Si vous l'acheteur expérimentez tout problème que ce soit avec votre base réglable Tempur Up durant la période de garantie, veuillez consulter la section dépannage de votre Manuel du propriétaire. Si le problème persiste, veuillez contacter le service à la clientèle de Tempur-Pedic® en appelant sans frais au 1-800-887-4321.

VEUILLEZ CONSERVER CE DOCUMENT DE GARANTIE AINSI QUE LE REÇU DE CAISSE D'ORIGINE POUR RÉFÉRENCE ULTÉRIÈRE ET CONSULTATION.

V002_07/2018